Observatoire paritaire, prospectif et analytique des métiers et qualifications de la Métallurgie

CERTIFICATIONS

CCPM • Animation de la démarche innovation

Concevoir - Rechercher

Management - Gestion de projets

MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

Le titulaire de la certification déploie une méthodologie qui permet d'élaborer des réponses nouvelles aux problématiques de l'entreprise : produit, procédés, organisation, services.

Les problématiques abordées peuvent être récentes ou récurrentes mais sans solutions satisfaisantes.

COMPÉTENCES

Compétence 1 : Formaliser et présenter un axe de la stratégie de l'Innovation

- Formaliser l'axe d'innovation retenu dans la stratégie de l'entreprise
- Inventorier, qualifier et hiérarchiser les impacts
- Identifier l'influence des différents acteurs et de leurs motivations
- Documenter et diffuser auprès des parties intéressées les objectifs et enjeux

Compétence 2 : Réaliser une analyse critique d'une solution existante ou des évolutions attendues

- Identifier les attentes par rapport à l'existant
- Adapter l'analyse aux réalités opérationnelles observées
- Synthétiser les résultats de l'analyse et dresser une cartographie de ces résultats

Compétence 3 : Faire émerger une solution à caractère innovant

- Décrire la solution minimum viable (SMV) en termes fonctionnels
- Définir différentes réponses au besoin identifié
- Réaliser une grille de cotation de l'intérêt et de la faisabilité des solutions imaginées

© Tous droits réservés
Utilisation des données en libre accès sous réserve de citer la source « Observatoire de la métallurgie » pour toute diffusion

- Réaliser une première représentation des solutions non-écartées
- Elaborer un plan d'actions pour surmonter les points bloquants détectés
- Adapter, le cas échéant, les orientations du projet

Compétence 4 : Modéliser l'idée innovante

- Etablir le cahier des charges du modèle à réaliser
- Réaliser la modélisation de l'idée innovante

> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution profesionnelle : Pôle emploi, APEC…

> Identification

N° Cert. : CCPM 2021 0010
État : Active

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- Plan de développement des compétences

© Tous droits réservés
Utilisation des données en libre accès sous réserve de citer la source « Observatoire de la métallurgie » pour toute diffusion